CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE DE LA SECTION DU MARAIS

A LA CONVENTION NATIONALE.

Imprimée par ordre de la Convention nationale, envoyée aux 85 Départements et à l'armée.

REPRÉSENTANTS DE LA RÉPUBLIQUE,

Notre liberté dépend de nos succès, et nos succès seront certains, si la France entiere seconde les efforts de nos courageux défenseurs. Ils ne sont pas habillés, et ils combattent avec avantage; c'est le plus beau phénomene que la liberté républicaine ait déployé aux yeux de l'Europe. Qui pourroit se dire ami de la liberté, et souffrir cet état de dénuement, qui semble accuser notre in-

gratitude, et qui ralentit au moins la victoire ? Il faut donc secourir nos freres, et donner un vêtement à ceux qui donnent leur vie pour nous. On ne peut se le dissimuler : quelqu'activité qui puisse succéder aujourd'hui à la lenteur dont on s'est plaint, il est démontré, à tous ceux qui réfléchissent, que les matieres manquent, que les fabriques sont insuffisantes, que les ouvriers ne sont pas assez nombreux, et que le temps presse. C'est dans quelques semaines que nos soldats, nos volontaires doivent avoir, par un grand exploit, signalé leur courage et assurer le destin de l'année. Il faut donc, il faut indispensablement un secours aussi grand et aussi prompt que le besoin. Où le trouver, représentants ? Où il existe. Vous avez une ressource inépuisable. Un mot adressé par vous au patriotisme des citoyens, va vous mettre en possession de cette ressource. Les Français qui remplissent l'intérieur de la république, qui composent une garde immense comme notre population, une garde dont les annales de l'histoire n'ont jamais présenté d'exemple, ces Français sont couverts d'habits aux couleurs nationales ; ils ne leur sont pas nécessaires, ils le sont à nos freres armés sur la frontiere. Un mot, représentants, et vous aurez ces vêtements. La section du Marais avoit à peine déclaré et proclamé cette vue, que, dès le même soir, quinze habits étoient apportés au dépôt qu'elle a formé. Le républicain français est par-tout le même. L'idée d'un sacrifice



patriotique est aussi-tôt réalisée que conçue. Nous avons envoyé notre arrêté aux quarante-sept autres sections de la capitale, et le même dévouement s'y déclare. Etendez cette invitation à tous les départements de la république : ne commandez pas, respectez la propriété ; il vaudroit mieux périr que de violer les principes, et c'est en les observant toujours qu'on ne périt jamais. Pour obtenir tout des cœurs vertueux, il faut leur montrer la vertu, mais éloigner la contrainte. Parlez-leur de l'affermissement et de la gloire de la République, des besoins de nos freres, du besoin que nous avons tous d'assurer pour toujours notre liberté naissante ; invoquez leur patriotisme, et ne doutez pas de leur zele. Qu'à votre voix des dépôts s'établissent dans chaque canton, qu'à l'instant les effets déposés soient conduits au district, du district au département ; et que, par les ordres du pouvoir exécutif, les vêtements placés dans 85 vastes magasins, soient transportés sur le champ aux armées. Nous ne profanerons pas cette idée noble et pure, par la considération d'économie pour les finances. Mais quel courage vous allez inspirer à nos soldats ! quel effroi des secours inattendus et inépuisables vont jetter dans l'ame des esclaves qui ont l'air de croire qu'on peut vaincre une nation libre !

Voilà, Représentants, ce que nous avions à vous dire : c'est à vous qu'il appartient de le faire ; le succès infaillible.

Extrait du registre des procès-verbaux des Assemblées générales de la Section du Marais.

Du 15 février 1793, l'an 2e de la république française.

L'assemblée générale de la Section du Marais, après avoir entendu la lecture de l'adresse rédigée en vertu de l'arrêté du 13 de ce mois, l'a adoptée dans tout son contenu, et a arrêté qu'elle sera portée dimanche prochain à la Convention nationale, par les Citoyens Target, Leroux, Voutier, Gouniou, Gauthier l'aîné et Gallot, commissaires nommés à cet effet, et communiquée, tant au citoyen ministre de la guerre, qu'aux quarante-sept autres sections, par les commissaires nommés à cet effet, avec invitation d'y adhérer.

GAUTHIER, le jeune, *Président.*

DEDIEU, *Secrétaire.*

Réimprimé par ordre du directoire du département de la Seine inférieure. A Rouen, le 28 Février 1793, l'an 2e de la République françaiſe.

Signés, DE FONTENAY, président; BOUVET, REVEL, BELHOSTE, DUMAZERT, BAZIRE, GRANDIN, CHOIN, administrateurs, et NIEL, secrétaire-général.

De l'Imprimerie DU JOURNAL DE ROUEN ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE INFÉRIEURE, rue Béfroi nº. 40.